

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 mai 2021

Le vendredi vingt et un mai deux mil vingt et un, à 20 heures 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Serbonnes, avec un public restreint afin de respecter les règles sanitaires, sous la présidence de Monsieur Olivier MARTIN, Maire de SERBONNES.

Convocation adressée le 12 mai 2021.

Présents : M. Olivier MARTIN, Mme Corinne GRELLET, M. Jean-Michel SAINTE CROIX, Mme Alexandra SERDIN, Mme Anaïs BEDEKOVIC, Mme Eve JANOT, M. Renaud DE SAINT OURS, M. JOING Benoît, M. Nicolas CHARIOT, Mme Claire VARACHE, M. Christophe LE PREVOT

Absents : M. PIAT Christian, M. VALLET Mathieu, M. POIDEVIN Laurent (pouvoir à M. SAINTE-CROIX), M. MAHÉ Didier (pouvoir à C. GRELLET)

Secrétaire de séance : M. Jean-Michel SAINTE-CROIX

### Vote des subventions 2021

Vu le budget 2021 de la Commune adopté le 10 avril 2021,

Sur propositions de M le maire,

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

VOTE les subventions de fonctionnement suivantes :

<b>Nom de l'organisme</b>	<b>Montant de la subvention</b>
UNA aide et services à la personne	125 €
MF LA PARENTHÈSE à Avallon	40 €
AFR de SERBONNES ( association foncière de remembrement )	5 000 €
VIVRE SOLIDAIRE à Villeneuve la Guyard	100 €
APEIS association de parents et d'amis d'enfants inadaptés du Sénonais	120 €
COMITE DES FETES de SERBONNES	1000 €
LES RESTAURANTS DU CŒUR à APPOIGNY	100 €
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE SERBONNES	1500 €
MFR GRON	60 €
France Alzheimer 89	40 €
Association sclérosés en plaques	40 €
AFM TELETHON DELEGATION 89	40 €
LYCEE PROFESSIONNEL Ste COLOMBE	120 €
CIFA à AUXERRE	120 €

PUPILLES ENSEIGNEMENT PUBLIC DELEGATION 89 à AUXERRE	40 €
<b>Total</b>	<b>8 445 €</b>

RAPPELLE que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2021 de la COMMUNE, compte 6574

#### Vote de la subvention au profit du CCAS

M Le maire rappelle que pour équilibrer le budget du CCAS de la Commune un montant de 4 674 € est nécessaire

M le maire propose au conseil municipal de verser une subvention d'un montant de 5 000 € au profit du CCAS

APRES délibération le conseil municipal

VOTE une subvention de 5 000 € au profit du CCAS

INSCRIT les crédits correspondants sur le compte 657362 « subvention au CCAS », soit + 3000 €

#### ADOPTÉ la DM N° 1 suivante

- 3000 € au compte 022 « dépenses imprévues »
- + 3000 au compte 657362 « subvention au CCAS »

#### Règlement des services de cantine et de garderie

M le maire rappelle que cette année les pré-inscriptions des élèves aux services de cantine et de garderie ont lieu jusqu'au 21/05/2021. Il s'agit pour les communes d'évaluer précisément l'effectif et d'organiser au mieux les services dans les communes compte tenu du nombre limité de places.

Le règlement des services doit être approuvé avant d'être diffusé aux familles.

Mme SERDIN , adjointe aux affaires scolaires , communique le règlement existant modifié sur différents points.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE le règlement de restauration scolaire et de garderie qui s'appliquera à compter de la rentrée scolaire 2021-2022.

#### Tarifs cantine et garderie à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2021

M le maire propose de maintenir les tarifs appliqués, soit :

##### Cantine :

4.90 € / REPAS enfant

6.50 € /repas adulte ;

garderie du matin : 1.50 €

garderie du soir : 3.50 € ( comprend le goûter livré par le prestataire des repas + 2.90 € pour enfant allergique )

le conseil municipal , après délibération, à l'unanimité décide de **reconduire ces tarifs** pour l'année scolaire 2021-2022.

#### Convention scolaire avec la Commune de Pont sur Yonne

Le maire de la commune de Pont sur Yonne communique la convention de répartition intercommunale des charges des écoles à établir pour l'année scolaire 2020-2021 pour un élève demeurant Serbonnes scolarisé en classe ULIS. La participation correspondante est de 755 €.

Le conseil municipal PREND ACTE du montant de la contribution à verser à la Commune de Pont sur Yonne

AUTORISE le maire à signer la convention correspondante.

RAPPELLE que les crédits sont inscrits au compte 65548 autres contribution au BP 2021

#### Réseau d'assainissement – travaux de maintenance à prévoir ( rapport IRH de 2015 )

M le maire rappelle le courriel du SIVOM concernant l'entretien du réseau d'assainissement ( eaux usées ) de Serbonnes . Un diagnostic et des propositions de travaux ont été faits en juin 2015 par la société IRH ingénieurs conseils dans le cadre du SIVOM de Sergines. Les travaux ont été évalués à 12 075 € HT.

Divers travaux de surveillance , de curage, de fraisage ... ont été préconisés à cette époque mais aucun n'a été réalisé.

M le maire expose qu'il convient de programmer ces travaux car le réseau doit faire l'objet d'un entretien annuel.

Il est prévu de consulter 3 entreprises pour obtenir des devis correspondants aux travaux préconisés par IRH

A suivre.

On note le départ de Mme VARACHE.

#### AFFAIRES DIVERSES

##### Reveil nature :

L'installation d'un nichoir pour chouette effraie dans le clocher de l'église se réalisera à condition que les interventions à l'école soient gratuites.

##### Proposition de prestations informatiques :

La proposition de la société ORDILEN INFORMATIQUE n'est pas retenue toutefois il sera proposé de lui mettre gratuitement un local communal à disposition pour l'accueil d'administrés qui souhaiteraient faire appel à ses services. Les conditions restent à définir ( jours – créneaux horaires .. )

Mise en place des bureaux de vote pour les élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021.

## Projets communaux du CRTE ( contrat de relance de transition écologique)

M le président de la communauté de communes demande aux communes de recenser leurs projets concourant à la transition écologique et de les communiquer à la CCYN avant le 31/05/2021 ; ces opérations pourraient bénéficier de crédits de l'Etat.

Sont évoqués : le remplacement de la chaudière dans un des appartements en location ; la création d'une armoire électrique pour le marché ; l'amélioration de l'installation électrique pour le contrôle du chauffage à l'école

A suivre.

Signalé :

L'intervention de l'agent technique sur le chemin de halage – enlèvement de dépôts sauvage entre Serbonnes et Courlon.

Un 4X4 circulant dans des champs de colza – le conducteur a été identifié et avisé.

Une demande d'avis a été adressée au SDIS pour la création d'un point d'aspiration dans l'Yonne afin de protéger les dernières maisons du village sur la rue de l'Yonne.

Nicolas CHARIOT demande si la Commune est informée d'un projet éolien sur la Commune de Sergines et qui impacterait le territoire de Serbonnes ? M le maire a été informé il y a quelques jours et recherche plus d'informations à ce sujet.

M. de SAINT OURS indique qu'il a été sollicité par une habitante qui a dû faire euthanasier un chat errant accidenté ; cette personne demande si elle peut bénéficier d'une aide financière car elle a réglé le vétérinaire. La commune obtient des aides de la fondation Brigitte Bardot et de l'association « Pas si bêtes » uniquement pour les stérilisations. M de SAINT-OURS se renseigne auprès de l'association 30 millions d'amis. A suivre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 55.

AFFICHE LE 1<sup>ER</sup> JUIN 2021